# Prends part à *notre* mission

## DIRECTION ÉCOLE SECONDAIRE



## NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par le centre de services scolaire. Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins des écoles et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements de la commission scolaire et du conseil d'établissement;
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier;
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire;
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire; voir à l'application de ceux-ci;
- Assurer la promotion de l'école.

**En matière pédagogique et éducative**

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif;
- Solliciter, approuver, refuser ou, à défaut de propositions, prendre des décisions, et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire;
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers;
- Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école.

**En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

- Participer au recrutement du personnel de l'école;
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation;
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue;
- Faire part au centre de services scolaire des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux;
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens, équipements;
- Préparer, administrer le budget de l'école et en assurer le suivi.

**En matière de technologies de l'information et de la communication**

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

**En matière des services de garde et du dîner**

- Organiser et administrer les services convenus, le cas échéant, entre le centre de services scolaire et le conseil d'établissement.

**En d'autres matières**

- Exercer toutes autres fonctions déterminées par la Loi;
- Exercer, à la demande du centre de services scolaire, des fonctions autres que celles de directeur d'école.

*Intéressé?*

**POSTULEZ AU :**
**Service des ressources humaines**
**Centre de services scolaire du Fer**
**AFFICHAGE 26-27-56**
30, rue Comeau, Sept-Îles QC G4R 4N2
ou télécopieur : 418 964-2744
ou courriel :
**rhumaines@cssdufer.gouv.qc.ca**
*Pour toutes questions, composer 418 964-2713*

## TYPE DE CONTRAT
POSTE RÉGULIER

### LIEU DE TRAVAIL

**École Horizon-Blanc, Fermont,**
130, le Carrefour, Fermont (QC) G0G 1J0

### QUALIFICATIONS REQUISES/SCOLARITÉ

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant, dans une commission scolaire ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école;
- Huit (8) années d'expérience pertinente;
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre;
- Un minimum de six crédits doit être acquis avant la première affectation à un emploi de cadre d'école et le solde, au cours des cinq années qui suivent cette affectation;
- Exceptionnellement, le centre de services scolaire peut diriger vers un comité de sélection, un candidat qui n'a pas accumulé six crédits en administration;
- Un cadre qui ne complète pas la scolarité de 30 crédits en administration dans le délai prescrit peut exceptionnellement bénéficier d'une prolongation sinon il est relocalisé dans un emploi de cadre, de gérant, d'enseignant ou de professionnel disponible et compatible avec sa compétence;
- Malgré les dispositions susmentionnées, un cadre qui exerce, le 1er septembre 2001, l'emploi de cadre d'école ou de cadre de centre est considéré comme satisfaisant aux exigences de l'emploi de cadre d'école et de cadre de centre.

### ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Direction générale

### RÉMUNÉRATION

Selon les conditions d'emploi des gestionnaires des Centres de services scolaires : entre 96 482 $ et 128 642 $

### DES AVANTAGES SPÉCIFIQUES SECTEUR DE FERMONT

Une prime pour disparités régionales au prorata du temps travaillé :

- avec personne à charge : 13 135 $
- sans personne à charge : 8 754 $.

Logement disponible, meublé ou non, à un bas coût selon la situation familiale;

Frais de déménagement pris en charge par le centre de services scolaire;

Des sorties annuelles pour toute la famille.

### FIN DE L'AFFICHAGE

Jusqu'au comblement du poste.

Centre de services scolaire du Fer
Québec

*N. B. : Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse. Le Centre de services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité pour les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les femmes et les personnes handicapées.*